

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE984

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

Au début de l'alinéa 6, substituer aux mots: "non adhésion au", les mots: "rejet des mesures du".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.